

Dans le service de la Tutelle

Piste d'action 1

Il y a d'autres alternatives que dévolution et fusion. Envisager la mise en place d'une fondation ou d'une fraternité

Conditions et moyens

Reconnaissance « canonique »/légale, prise en charge par des laïcs,
Reconnaissance des compétences de ces derniers par les congrégations

Piste d'action 2

Envisager une mutualisation au niveau des réseaux. Mutualisation pour :

Assurer la formation des jeunes enseignants,
Assurer l'animation des communautés
Recruter un délégué de tutelle pour plusieurs réseaux
Créer une association propriétaire inter-réseaux
Rassembler des petits réseaux géographiquement proches

Conditions et moyens

obtenir l'accord des différentes institutions, prendre le temps du discernement, être de spiritualités proches

Dans la formation au charisme

Piste d'action 1

La formation au charisme ne se fait pas seulement par un module spécifique mais aussi par la rencontre, les rassemblements des communautés éducatives sous toutes les formes ;

Les CE ou APS ne sont pas les seuls concernés par le charisme mais tous les acteurs (y compris les élèves).

Piste d'action 2

Est-ce que l'ACE peut répondre au besoin des formations au charisme pour les congrégations qui n'ont pas de centre de formation ? (liens possibles avec l'UNIFOC)

Dans l'animation et l'accompagnement des communautés éducatives

Piste d'action 1

Elargir la formation aux équipes de direction, aux OGEC, aux parents

Piste d'action 2

Comment favoriser ce qui se vit au sein des établissements pour faire prendre conscience à leurs acteurs que la communauté éducative vit déjà le charisme ?

En réseau avec d'autres

Piste d'action 1

Bien se connaître entre tutelles (texte de référence, bilan des forces et faiblesses de chaque réseau), prendre le temps, consulter, ne pas avoir d'idée préconçue sur la forme finale des liens possibles, avant de s'approcher d'un autre réseau.

Et quand on s'engage dans un chemin commun, savoir ce à quoi on tient, ce qu'on peut apporter, ce qu'on attend.

Piste d'action 2

Faire des URCEC régionales des lieux d'échange, de partage, d'interpellation, de proposition d'aide et de soutien (spécialement au service des congrégations qui ne savent plus trop que faire. L'URCEC nationale peut aussi être une ressource.

Dans l'accompagnement des CE

Piste d'action 1

Attention particulière aux CE au moment du démarrage de leur mission : non seulement en prenant un temps plus important d'accompagnement ou en organisant des visites de tutelle ciblée mais aussi en veillant à leur intégration dans le corps des CE du réseau

Conditions et moyens

Journée d'intégration sous diverses formes
Intégration à des commissions existantes

Piste d'action 2

Travailler en commun avec les diocèses (souci d'harmonisation, articulation des différentes orientations, etc.) pour éviter que les CE se sentent tiraillés.

Conditions et moyens

Importance du travail en amont des Conférence des tutelles (protocole sur les nominations entre autre)

L'autorité de tutelle

Interrogations

Une autorité de tutelle très sollicitée par les responsabilités des SM ou résidant hors de France ou d'origine étrangère, peut-elle déléguer son autorité à un laïc ?

Sous quelles conditions, quelles modalités ?

Une délégation à une autre congrégation dans le cadre d'un réseau intertutelle peut-elle être envisagée ? ou une délégation à une personne extérieure au Réseau ?

Comment imaginer une autorité assumée par un laïc ?

Dans quelles conditions ? reconnaissance canonique de la personne, sa formation, l'appartenance à un corps et les relations avec la congrégation (si elle existe encore)

Peut-on s'inspirer d'autres modèles européens ? Et déjà les connaître...

Actions et perspectives

Association de fidèles, fondation canonique : quel(s) lien(s) avec la congrégation ?

Des possibilités à étudier au niveau de l'URCEC

Quand se pose les questions de dévolutions, ne pas rester seuls et donc associer les Urcec régionales aux réflexions.